

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 janvier 2021 à 19 H 30

L'an deux mil vingt et un, le onze janvier à 19 h 30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du Marché Couvert sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT, Léa COIGNOT, Gérard GUYARD, Agnès JOREAU, Alain GUITTET, Aurélie FARCY, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Sandrine CHAUVEAU, Nicolas COCHEFERT, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Bernard DESCHAMPS, Sophie MANIGAULT-TERRE, Tony CHEVAUX, Nathalie ROMANOWSKI, Éric JODELET, Alain COMMARET, Christian PERDU, Sonia PATOURET, Emmanuel ZEHNDER, Jérôme HUCHARD et Leyla DERSISCEMALOGLU

**Absent(es) représenté(es) :**

Madame Nicole JEDYNSKI donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

**Absent(es) excusé(es) :** Mesdames Fanny BOUVIER et Myriam GILLET-ACCART

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

*Convocation du 5 janvier 2021 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Avant d'ouvrir la séance le Maire adresse ses meilleurs vœux aux membres de l'assemblée et leurs proches, notamment des vœux de santé au vu de la crise sanitaire.

Il fait part du début de la vaccination COVID 19 et de l'évolution du dossier de fermeture de l'usine SKF.

Il informe des pouvoirs donnés, d'un sujet présenté en affaires et questions diverses, et rappelle les modalités d'envoi dématérialisé des convocations au conseil municipal.

**1. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire des décisions prises de ne pas préempter sur les transactions immobilières intervenues depuis la dernière séance (article L. 2122-22 du CGCT).

**ADMINISTRATION GENERALE**

**2. Parc naturel régional du Morvan – désignation d'un référent forêt**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Léa COIGNOT, Référent forêt, représentant la commune d'Avallon au sein du PNRM.

**FINANCES**

**3. Chambre Régionale des Comptes – observations définitives sur la gestion de la ville d'Avallon (exercices 2014 et suivants)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après échanges et débats, donne acte au Maire de sa présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne - Franche Comté sur les comptes et la gestion de la commune pour les exercices 2014 et suivants.

**4. Budget supplémentaire principal – exercice 2020 : subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe cinéma**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 32 000 € en faveur du budget annexe du Cinéma, votée dans le cadre du budget supplémentaire principal 2020.

**5. Inscription de crédits anticipés au budget 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire par anticipation les crédits d'investissement suivants :

- ↳ **budget principal** - exercice 2021 : 36 000 € pour la MO Travaux d'aménagement Place des Odeberts et 24 000 € pour la MO Travaux d'aménagement Ex-RD 606

- ↳ **budget annexe du Cinéma** - exercice 2021 : 49 000 € pour les Travaux de mise aux normes et d'aménagement du cinéma municipal le Vauban (lancement de la 2<sup>e</sup> tranche) et 1 000 € de MO pour ces travaux

#### **6. Garantie d'emprunts pour la réhabilitation de 162 logements Domanys sur Avallon**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie de la ville pour les deux emprunts réalisés par DOMANYS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés à financer la réhabilitation de 162 logements situés sur la commune, pour les montants de 972 000 € et 5 130 000 €.

#### **7. Espace d'accueil numérique « La Fabrik » - fixation des tarifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs relatifs aux activités proposées au sein du lieu d'accueil numérique dit « La Fabrik » et autorise le Maire à signer les conventions et documents nécessaires.

#### **8. Convention d'entretien d'espaces verts pour le compte de Domanys – reconduction**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'exercice 2021 la convention portant sur l'entretien par les agents de la ville des espaces verts du quartier de « La Morlande » pour le compte de l'Office Public de l'Habitat Domanys.

### **CULTURE**

#### **9. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – Enseignement artistique : tarif des interventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du dispositif « enseignement artistique » pour cette année scolaire et années à venir, fixe pour l'année scolaire 2020/2021 à 60 € de l'heure l'intervention en temps scolaire et 64,00 € en temps périscolaire. Il charge le Maire d'appliquer chaque année une augmentation des tarifs de facturation basée sur le coût de l'inflation et l'indice des prix à la consommation hors tabac (arrondi à l'€ supérieur) et signer les conventions à intervenir avec les communes, communautés de communes et tout autre organisme souhaitant participer à ce dispositif.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS**

#### **10. Affaires et questions diverses**

##### **✓ TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – CRISE SANITAIRE COVID 19 – DELAI D'EXECUTION - PENALITES – REFACTIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, au vu du calendrier d'exécution des travaux pour la réhabilitation de la piscine municipale, du délai global d'exécution des travaux et des malfaçons décide de :

- ✓ prolonger le délai d'exécution de 6 mois, tous lots confondus et fixer la date d'achèvement des travaux au 30 juillet 2020,
- ✓ d'appliquer pour le lot « gros œuvre » des pénalités de retard, et pour certains lots des pénalités pour absence aux réunions ou pour retard de remise ou diffusion de documents,
- ✓ d'appliquer pour deux lots des réfections pour malfaçons constatées

#### **11. Informations du Maire**

Le maire donne les dates prévisionnelles des prochaines séances (11 février et 1<sup>er</sup> avril 2021).

La séance est levée à 22 h 00.

---

Les délibérations sont consultables sur simple demande au secrétariat du conseil municipal de la Mairie d'Avallon et sur le site de la ville dans la rubrique « recueil des actes administratifs ».